

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Konix Lingette imprégnée d'alcool pour désinfecter les mains et la peau 70% Ethanol

1.2. Utilisation identifiée pertinente de la substance ou du mélange et utilisation déconseillée

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Dédié à l'utilisation du grand public

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Turkuaz Sağlık Hizmetleri Medikal Temizlik Kimyasal Ürünler San. ve Tic. A.Ş.
Beysan sanayi sitesi. Birlik Caddesi. No:32/1
Beylikdüzü
P.O. Box 34524
İstanbul - TURQUIE
T +90 (212) 428 68 48 - F +90 (212) 428 68 53
info@turkuazsaglik.com.tr - www.turkuazsaglik.com.tr

1.4. Numéros d'appel d'urgence

Pays	Organisme/ Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
Allemagne	Giftnotruf der Charité - Universitätsmedizin Berlin CBF, Haus VIII (Wirtschaftgebäude), UG	Hindenburgdamm 30 12203 Berlin	+49 (0) 30 19240	
Italie	Centro Antiveleni di Bergamo (Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII)	Piazza OMS - Organizzazione Mondiale della Sanità, 1 24127 Bergamo	800 88 33 00	
Angleterre	National Poisons Information Service (Belfast Centre) Royal Victoria Hospital	Grosvenor Road BT12 6BA Belfast	0344 892 0111	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (EC) No. 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226
Texte entier des expressions H: voir la rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et l'environnement

Liquide et vapeur inflammable

Konix Lingette imprégnées d'alcool pour désinfecter les mains et la peau 70% Ethanol

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec le règlement modificateur (EU) 2015/830

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (EC) No. 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

Mot d'avertissement (CLP) :

Avertissement

Contenus :

éthanol; alcool éthylique

Phrases de danger (CLP) :

H226 – Liquide et vapeur inflammable.

Phrases de précaution (CLP) :

P102 – Ne pas laisser à la portée des enfants.

P103 – Lire attentivement l'étiquette avant usage.

P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 – Porter des gants de protection/ protection du visage.

P501 – éliminer le contenu / le récipient au point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux conformément aux règlements locaux, nationaux et/ou internationaux.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (EC) No. 1272/2008 [CLP]
éthanol; alcool éthylique	(CAS-No.) 64-17-5 (EC-No.) 200-578-6 (EC Index-No.) 603-002-00-5	50 – 80	Liquide inflammable 2, H225

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours en terme général :

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Suivre un traitement selon les symptômes.

Premiers secours après inhalation :

Lorsque les symptômes apparaissent: transporter immédiatement le patient à l'air libre et bien aérer la zone suspecte.

Premiers secours en cas de contact avec la peau

Lorsque le produit est utilisé selon les instructions, aucun effet adverse n'est attendu.

Premiers secours en cas de contact avec les yeux

Bien rincer les yeux pour précaution. Si possible retirer les lentilles de contact et continuer à rincer.

Premiers secours en cas d'ingestion :

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatiquement.

Konix Lingette imprégnées d'alcool pour désinfecter les mains et la peau 70% Ethanol

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec le règlement modificateur (EU) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeur inflammable
Produits de décomposition dangereuse en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Il est conseillé d'utiliser un équipement de respiration autonome et de porter des vêtements de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Ne pas faire de flammes nues, d'étincelles. Ne pas fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour de plus amples informations, voir la rubrique 8: "Contrôle de l'exposition /protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer le liquide déversé à l'aide d'un matériel absorbant. Informer les autorités compétentes au cas où le liquide se déversera dans les égouts ou réseau public.
Autres informations : Eliminer le matériel ramassé ou les déchets solides conformément aux exigences et instructions locales.

6.4. Référence aux autres rubriques

Pour de plus amples informations, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre sources d'inflammation. Ne pas fumer. Poser sur terre/bien maintenir le récipient et équipement. Utiliser seulement des outils qui ne génèrent pas d'étincelles. Prendre les mesures de protection nécessaires contre les charges statiques. Les vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient. Utiliser des équipements anti-explosifs. Porter des vêtements et équipements de protection individuelle.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger ni boire durant l'utilisation du produit. Toujours laver les mains après manipulation du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Poser sur terre/bien maintenir le récipient et équipement.
Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir dans un endroit frais. Bien refermer le récipient après utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations supplémentaires disponibles

Konix Lingette imprégnées d'alcool pour désinfecter les mains et la peau 70% Ethanol

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec le règlement modificateur (EU) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthanol; Alcool éthylique (64-17-5)	
Angleterre – Valeurs limites d'exposition	
WEL TWA (mg/m ³)	1920 mg/m ³
WEL TWA (ppm)	1000 ppm
Référence réglementaire	EH40/2005 (troisième édition, 2018) HSE

éthanol; Alcool éthylique (64-17-5)	
DNEL/DMEL (Ouvriers)	
Aigu – effets locaux, inhalation	1900 mg/m ³
Effets systémique à long terme, cutané	343 mg/kg Poids corporel / jour
Effets systémique à long terme, inhalation	950 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aigu – effets locaux, inhalation	950 mg/m ³
Effets systémique à long terme, orale	87 mg/kg Poids corporel / jour
Effets systémique à long terme, inhalation	114 mg/m ³
Effets systémique à long terme, cutané	206 mg/kg Poids corporel / jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau fraîche)	0.96 mg/l
PNEC aqua (eau marin)	0.79 mg/l
PNEC aqua (intermittent, eau fraîche)	2.75 mg/l
PNEC (Sédiment)	
PNEC sédiment (eau fraîche)	3.6 mg/kg dwt
PNEC sédiment (eau marine)	2.9 mg/kg dwt
PNEC (Terre)	
PNEC terre	0.63 mg/kg dwt
PNEC (STP)	
PNEC Station d'épuration des eaux usées	580 mg/l

8.2. Contrôles d'exposition

Moyens techniques appropriés:

Assurer une bonne aération du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau t du corps:

Utiliser des vêtements de protection appropriés

Konix Lingette imprégnées d'alcool pour désinfecter les mains et la peau 70% Ethanol

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec le règlement modificateur (EU) 2015/830

Protection respiratoire:

En cas de ventilation in suffisante, porter un équipement respiratoire indépendant

Symbole (s) des équipements de protection personnelle:



Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Apparence	: Lingette imprégnée.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 – 8
Vitesse d'évaporation relative (acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 23 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 0.8 – 0.95 g/cm ³
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage entre n-octanol et l'eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeur inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec les surfaces chaudes, la chaleur, les flammes et les étincelles. Eliminer toutes les sources d'ignition.

Konix Lingette imprégnées d'alcool pour désinfecter les mains et la peau 70% Ethanol

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec le règlement modificateur (EU) 2015/830

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devra être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE11: Informations Toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (oral) : Non classé
Toxicité aiguë (cutané) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

éthanol; Alcool éthylique (64-17-5)

LD50 oral rat	> 8000 mg/kg poids corporel
LD50 Cutané Lapin	> 20000 ml/kg
LC50 Inhalation - Rat	124.7 mg/l 4 HEURES AIR

Corrosion/irritation cutanée : Non classé
pH: 6 – 8
Lésion /irritation oculaire sérieuse : Non classé
pH: 6 – 8
Sensibilisation des voies respiratoires ou cutané Non classé
Mutagénicité des cellules germinales : Non classé
Effet cancérigène : Non classé
Toxicité sur la reproduction : Non classé
STOT-exposition singulière : Non classé
STOT-exposition répétée : Non classé

éthanol; Alcool éthylique (64-17-5)

NOAEL (subchronique, orale, animal/masculin, 90 jours)	< 9700 mg/kg poids corporel
NOAEL (subchronique, oral, animal/féminin, 90 jours)	> 9400 mg/kg poids corporel

Danger d'aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - généralité : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangereux pour l'environnement aquatique, court terme (aigu) : non classé
Dangereux pour l'environnement aquatique, long terme (chronique) : non classé
Pas dégradé rapidement

éthanol; Alcool éthylique (64-17-5)

LC50 Poisson 1	> 100 mg/l (Pimephales promelas)
NOEC Chronique poisson	9.6 mg/l

Konix Lingette imprégnées d'alcool pour désinfecter les mains et la peau 70% Ethanol

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec le règlement modificateur (EU) 2015/830

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relative à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé
Information supplémentaire : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
UN 3175	UN 3175	UN 3175	UN 3175	UN 3175
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Solides contenant des liquides inflammables, N.O.S.(Alcool éthylique)	Solides contenant des liquides inflammables, N.O.S.(Alcool éthylique)	Solides contenant des liquides inflammables, N.O.S.(Alcool éthylique)	Solides contenant des liquides inflammables, N.O.S.(Alcool éthylique)	Solides contenant des liquides inflammables, N.O.S.(Alcool éthylique)
Description des documents de transport				
UN 3175 Solides contenant des liquides inflammables, N.O.S., 4.1, II, (E)	UN 3175 Solides contenant des liquides inflammables, N.O.S., 4.1, II	UN 3175 Solides contenant des liquides inflammables N.o.s., 4.1, II	UN 3175 Solides contenant des liquides inflammables, N.O.S., 4.1, II	UN 3175 Solides contenant des liquides inflammables, N.O.S., 4.1, II
14.3. Classe (s) de danger pour le transport				
4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations complémentaires disponibles				

Konix Lingette imprégnées d'alcool pour désinfecter les mains et la peau 70% Ethanol

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au Règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) avec le règlement modificateur (EU) 2015/830

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Provisions spéciales (ADR)	: 216, 274, 601
Quantités limitées (ADR)	: 1kg
Quantités exclus (ADR)	: E2
Instructions d'emballage (ADR)	: P002, IBC06, R001
Dispositions d'emballage particulier (ADR)	: PP9
Dispositions d'emballage mixte (ADR)	: MP11
Instructions pour les réservoirs portables et conteneur en vrac (ADR)	: T3, BK1, B K2
Dispositions pour les réservoirs portables et conteneur en vrac (ADR)	: TP33
Véhicule pour le transport de réservoir	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales pour le transport – colis (ADR)	: V11
Dispositions spéciales pour le transport – vrac (ADR)	: VC1, VC2, AP2
Numéro d'identification danger (Kemler No.)	: 40
Plaques oranges	:

40

3175

Code de restriction en tunnels (ADR)	: E
Code EAC	: 1Z

Transport par voie maritime

Provisions particulières (IMDG)	: 216, 274
Quantités limitées (IMDG)	: 1 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P002
Instructions d'emballage particulier (IMDG)	: PP9
Instructions d'emballage IBC (IMDG)	: IBC06
Provisions particulières IBC (IMDG)	: B21
Instructions de réservoir (IMDG)	: T3, BK2
Provisions particulières réservoir (IMDG)	: TP33
EmS-No. (Incendie)	: F-A
EmS-No. (Déversement)	: S-I
Catégorie d'empilement (IMDG)	: B
Propriétés et observations (IMDG)	: Mélanges des solides non dangereux (comme la terre, le sable, matériaux de production etc.) et des liquides inflammables.

Transport par voie aérienne

PCA Quantités exceptées (IATA)	: E2
PCA Quantités limitées (IATA)	: Y441
PCA Quantité limitée max Quantité nette (IATA)	: 5kg
PCA Instructions d'emballage (IATA)	: 445
PCA Quantité nette max (IATA)	: 15kg
CAO Instructions d'emballage (IATA)	: 448
CAO Quantité nette max (IATA)	: 50kg
Provisions particulières (IATA)	: A46
Code ERG (IATA)	: 3L

Transport par voie navigable

Code de classification (ADN)	: F1
Provisions particulières (ADN)	: 216, 274, 601, 800
Quantités limitées (ADN)	: 1 kg
Quantités exceptées (ADN)	: E2
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01, VE03
Disposition pour l'inspection des prises Durant la manutention (ADN)	: IN01, IN02
Nombre de cône/lampe (ADN)	: 1
Exigences/remarque supplémentaires (ADN)	: VE03, IN01 et IN02 s'appliquent lorsque la substance est transportée en vrac ou sans emballage

Transport par voie ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
------------------------------	------

Konix Alcohol Based Hand and Skin Cleansing Wipe 70% Ethanol

Safety Data Sheet

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2015/830

Provisions particulières (RID)	: 216, 274, 601
Quantités limitées (RID)	: 1kg
Quantités exceptées (RID)	: E2
Instructions d'emballage (RID)	: P002, IBC06, R001
Instructions d'emballage particulier (RID)	: PP9
Instructions d'emballage mixte (RID)	: MP11
Instructions pour réservoir portable et conteneur vrac (RID)	: T3, BK1, BK2
Dispositions particulières pour réservoir portable et conteneur en vrac (RID)	: TP33
Catégorie de transport (RID)	: 2
Disposition spéciale pour manipulation – Colis (RID)	: W1
Disposition spéciale pour manipulation – en vrac (RID)	: VC1, VC2, AP2
Colis express (express parcels) (RID)	: CE11
Numéro d'identification de danger (RID)	: 40

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations Réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise aux restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (EU) No 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 4 Juillet 2012 concernant l'importation et l'exportation des produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au Règlement (EU) No 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil du 20 Juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

15.1.2. Directive nationales

Allemagne

Restrictions d'utilisation : Observe les restrictions d'après la loi relative à la protection des mères qui travaillent (MuSchG)
Observe les restrictions d'après la loi relative à la protection des jeunes au travail (JArbSchG)

Classe de risque pour l'eau (WGK) : WGK 1, Peu dangereux pour l'eau (Classification selon AwSV, Annexe 1)

Décret Incident Dangereux (12. BImSchV) : n'est pas soumis au Décret Incident Dangereux (12. BImSchV)

Hollande

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : éthanol; alcool éthylique listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : éthanol; alcool éthylique listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : éthanol; alcool éthylique listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : éthanol; alcool éthylique listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : éthanol; alcool éthylique listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : éthanol; alcool éthylique listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : éthanol; alcool éthylique listé

Danemark

Classe pour danger d'incendie : Classe II-1

Unité de rangement : 5 litres

Remarques de classification : R10 <H226>; Il faut respecter les directives de gestion en cas d'urgence pour le stockage des liquides inflammables

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Konix Alcohol Based Hand and Skin Cleansing Wipe 70% Ethanol

Safety Data Sheet

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2015/830

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de Toxicité Aigue
BLV	Valeur limite biologique
CAS-No.	Numéro d'enregistrement au sein de la banque de Chemicals Abstracts Service
CLP	Règlement Classification Labelling Packaging; Règlement (EC) No 1272/2008 permettant de faire appliquer les recommandations du système global harmonisé de classification et d'étiquetage
DMEL	Niveau avec des effets dérivés minimaux
DNEL	Niveau sans effets dérivés
EC50	Concentration médiane effective
EC-No.	Numéro de Communauté Européenne
EN	Standard Européen
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IMDG	Transport International des Matières Dangereuses
LC50	Concentration létale médiane
LD50	Dose létale médiane
LOAEL	Niveau d'exposition le plus bas produisant un effet néfaste
NOAEC	Dose sans effet toxique
NOAEL	Niveau de dose sans effet observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Substance persistante, bio-accumulable et toxique
PNEC	Concentration sans effet prévisible
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques Règlement (EC) No 1907/2006
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bio-accumulable
WGK	Classe de danger pour l'eau

Texte intégral des phrases H- et EUH:	
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeur extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeur inflammable.

SDS EU (REACH Annexe II)

DEGAGEMENT DE RESPONSABILITE Les informations qui se trouvent sur cette fiche de données de sécurité ont été obtenues par des sources qui d'après nous sont fiables. Cependant, ces informations sont fournies sans aucune garantie, explicite ou implicite, concernant leur exactitude. Les conditions ou les méthodes de manutention, de stockage, d'utilisation ou élimination du produit sont au-delà de notre contrôle et peuvent être au-delà de notre connaissance. Pour cela et autres raisons, nous n'assumons aucune responsabilité et n'engageons expressément aucune responsabilité pour les pertes, dommages ou dépenses résultant ou en relation de la manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit. Cette fiche de données de sécurité a été préparée et sera utilisée seulement pour ce produit. Si ce produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les informations qui se trouvent sur cette fiche ne seront pas applicables.